**DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

***C’est économique !***

***C’est rapide !***

***C’est sécurisé !***



**GUIDE DE BONNES PRATIQUES A L’ATTENTION DES OPERATEURS ECONOMIQUES POUR REUSSIR LA DEMATERIALISATION**

Dans la continuité du plan de modernisation et de simplification de l’administration, la nouvelle réglementation des marchés publics impose la réponse électronique obligatoire aux marchés publics dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à 25 000,00 € HT, à compter du 1er octobre 2018.

La Ville de Carros a décidé d’anticiper la mise en œuvre de cette dématérialisation totale. Ce guide énumère les bonnes pratiques pour réussir la dématérialisation.

Rejoignez-nous sur notre profil acheteur *:*

***https://www.marches-securises.fr***

**Je me prépare !**

***1) Je m’inscris sur le profil acheteur***

 C’est entièrement gratuit

 Vous bénéficiez de la veille automatique sur les publications de consultations

 Utilisez, préférentiellement, un **courriel générique** pour votre société

 Déclarez les adresses mail ci-dessous dans votre carnet d’adresse :

contact@atline.fr

courriels-securises@interbat.com

technique@interbat.com

webmestre@interbat.com

Dans votre gestionnaire de messagerie, créez des règles positives pour vous assurer que les messages en provenance de notre profil d’Acheteur (domaines « atline.fr » et « interbat.com ») ne passent pas en spam.

 Gagnez du temps, déposez vos documents invariants (Kbis, attestations fiscales et sociales..) dans votre coffre fort électronique gratuit (attention, ce coffre fort est uniquement un espace de stockage, il convient de partager puis de transmettre ces documents au pouvoir adjudicateur lors du dépôt de votre offre)

 Vous bénéficiez d’une traçabilité de long terme (cf., dans votre espace privé, onglet « HISTORIQUE »)

***2) Je m’entraîne à l’avance !***

 Vérifiez les préalables techniques sur votre poste de travail (il doit disposer d’une version récente de JAVA / Sur Mac, ne pas utiliser Safari)

 Lisez les conditions générales d’accès de la plateforme https://www.marches-securises.fr.

 Des consultations de démonstration sont à votre disposition dans « Consultations de test » dans l’onglet « Recherche de Consultations ».

**Je réponds !**

***1) Je retire le dossier de consultation des entreprises (DCE)***

 **Grâce au retrait « authentifié », recevez toutes les informations et modifications de la consultation (légalement, votre adresse mail doit être correctement configurée pour recevoir les mails de la plate forme).**

 évitez les retraits anonymes

***2) J’ai des questions ? Uniquement via le profil acheteur !***

 Posez vos questions uniquement via la plateforme

 Attention aux délais pour poser des questions (lire le règlement de consultation)

***3) Je prépare mon dépôt au préalable !***

 Organisez vos pièces en sous-dossiers « Candidature » et « Offres » …

 Donnez-leur des noms courts

 Numérotez vos fichiers dans un ordre logique

 Privilégiez le format PDF

***4) J’anticipe mon dépôt !***

 Démarrez votre dépôt au moins 4 heures avant l’heure limite !

 Votre pli dépasse 200 Mo ? Redoublez de précaution, déposez la veille !

 Votre dépôt est sécurisé (*chiffrement, horodatage, inaccessible avant la clôture) et* pour la Ville de Peymeinade, plus besoin de signature électronique au moment du dépôt

 **Un problème technique ? Contactez la hotline de https://www.marches-securises.fr.**

 **L’enregistrement du dépôt sera effectif à la fin de la transmission sur https://www.marches-securises.fr.**

***5) Je lis la correspondance reçue !***

 Vous avez reçu un e-mail ? Lisez-le !

 Vous avez reçu une lettre recommandée électronique (e-LRAR) ? Vous disposez au maximum 15 jours pour en prendre connaissance ; pour autant, les délais réglementaires courent ….

 **La e-LRAR a la même valeur juridique que le recommandé « papier » avec accusé réception**

***Un problème technique* ?**

***Un seul réflexe : la hotline de* marches-securises.fr *spécial « soumissionnaires »***

***04 92 90 93 27***

***En octobre 2018, tous les marchés publics imposeront la réponse électronique obligatoire***

***Alors anticipez et vous serez prêts !***